

(b) Niveau AS 05

Les taux estimatifs de disponibilité interne des femmes aux niveaux intermédiaires (AS 04 et AS 05) sont de 39,6 % pour l'effectif non permutant du Ministère et de 39,2 % pour la Fonction publique. Le taux de mobilité traditionnel (basé sur les années 1982-1983) est de 28 %, mais le taux de mobilité anticipé pour la période 1985-1988, combiné à une croissance nulle, est de 8 %.

(c) Niveaux AS 06 et AS 07

Le taux estimatif de disponibilité interne des femmes à ces niveaux est de 19,7 % au Ministère, alors que le taux estimatif de disponibilité dans la Fonction publique est de 19,2 %. De 1985 à 1988, la croissance devrait être nulle et le taux de mobilité de 9 %. Actuellement, les femmes représentent 7 % de l'ensemble des employés non permutants au Ministère et 14,2 % des employés de même groupe dans la Fonction publique.

Objectifs

- (a) Porter d'ici 1988 le taux de représentation des femmes au niveau AS 03 à 44 %, ce qui élève le nombre total de femmes à douze (six nouvelles employées) à ce niveau.
- (b) Augmenter le nombre de femmes au niveau AS 05 de quatre. D'ici 1988, les femmes représenteront 18,4 % des employés de ce niveau, contre 8 % actuellement.
- (c) Porter le taux de représentation féminine aux niveaux supérieurs (AS 06 et AS 07) à 21 % d'ici 1988, en engageant quatre (4) femmes aux niveaux supérieurs.

(Voir les pages 68 à 70)